

## CHARTRE DE BÉNÉVOLAT FESTIVAL 2023

Pour cette première édition “Les bourgeons de l’Arbre” de l’association « l’Arbre qui Marche », l’équipe est heureuse de vous accueillir prochainement sur le site de la commune du **Grand Auverné (44)**. Et comme pour toutes les éditions précédentes, le festival ne peut exister sans ses bénévoles.

Cette année, nous accueillerons 1000 festivaliers du **vendredi 04 au dimanche 06 août 2023**. C’est aussi environ **150 personnes motivées** qui aident et découvrent le festival sous un autre jour. Une vision différente de celle d’un festivalier, pour un autre regard sur le festival...

En tant que bénévole pour l’association « L’Arbre qui Marche », **je m’engage de manière volontaire et responsable**. J’offre mon aide mais aussi mon savoir et mes compétences, mon ouverture et ma joie de vivre. Je m’engage à être disponible et à l’écoute, ainsi qu’à échanger et partager avec les autres bénévoles, responsables de pôle et les festivaliers.

### **1. Ce festival est sans alcool**

Par conséquent, l’introduction de toute boisson alcoolisée et de stupéfiants sur le site n’est pas tolérée, aussi bien pendant les temps de bénévolat que les temps de repos. En tant que bénévole, j’approuve cette convivialité sobre et l’encourage auprès des festivaliers.

### **2. Temps de bénévolat**

Le bénévolat pendant le festival « Les bourgeons de l’Arbre » consiste à participer au bon fonctionnement de l’événement pendant **6 heures chaque jour**. Le principe d’équipe et d’autonomie est mis en place. Des plannings sont préparés à l’avance pour certains postes et en équipe au début du festival pour d’autres.

### **3. Respect de la présence**

Nous vous demandons de tenir votre engagement de bénévolat **dès le départ et jusqu’au bout** :

- montage/démontage : **arrivée le dimanche 30 juillet** jusqu’au vendredi 04 août, puis du lundi 07 au jeudi 10 août
- Pendant le festival : **arrivée le jeudi 03 août (entre 14h et 16h)** jusqu’au lundi 07 août matin (possible de partir le dimanche après votre bénévolat)
- Exception pour le pôle “accueil artiste” : **arrivée le mercredi 02** jusqu’au lundi 07 août midi

**Une réunion d’information et de préparation** sera organisée sur le site du festival **le jeudi 03 août à 17h (si absent à 17h vous serez remplacé)**. Toute l’équipe sera là afin de vous présenter les membres organisateur·ices, répondre à vos questions et commencer ce week-end toutes ensembles.

#### 4. Adhésion à l'association

L'adhésion à l'association est obligatoire afin de vous assurer durant votre temps de bénévolat. Le montant est de 5 euros pour cet événement. Bien entendu, le « pass 3 jours » pour le festival vous est offert.

#### 5. Repas

Le petit déjeuner, les repas du midi et du soir (bios et végétariens) préparés par nos bénévoles sont compris durant toute la période de bénévolat (+ pendant le festival pour les bénévoles montage /démontage). De l'eau potable et quelques boissons sont à disposition.

#### 6. Valeurs du festival

Ce festival est fondé sur le respect de la nature et de l'humain : réduire notre impact environnemental au maximum: promouvoir et encourager des productions locales, bio et végétariennes: proposer des alternatives à nos modes de vie: faire découvrir et enseigner des cultures et des musiques du monde en lien avec les traditions peu représentées médiatiquement, etc

#### 7. Respect de l'engagement

Dans le cas où je souhaite arrêter mon activité comme bénévole, je préviens mon responsable de pôle dans les plus bref délais.

L'association se réserve le droit d'interrompre le bénévolat à tout moment après en avoir informé le bénévole.

Dans le cas d'une interruption de votre bénévolat, vous perdrez votre bracelet et les accès qui vont avec (festival, camping et repas). Vous devrez vous acquitter d'un PASS festivalier pour pouvoir rester sur le site.

<p><b>L'association s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.</li> <li>• Donner au bénévole une information claire sur l'association/festival, ses objectifs et son fonctionnement.</li> <li>• Lui confier une activité qui lui convienne, en fonction de ses goûts et des tâches disponibles.</li> <li>• Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent.</li> <li>• L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe.</li> <li>• Le couvrir par une assurance adéquate sur son lieu d'activité</li> </ul>	<p><b>Le ou la bénévole s'engage à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accepter et adhérer en toute conscience aux principes de l'association, à ses valeurs, à ses missions et se conformer à ses objectifs.</li> <li>• Se sentir responsable et solidaire de la promotion du sans alcool.</li> <li>• Assurer avec sérieux et régularité l'activité choisie</li> <li>• Accepter l'encadrement, le travail d'équipe et la collaboration avec l'ensemble des membres de l'association</li> <li>• Respecter ses engagements en terme de présence au poste et aux horaires qui auront été convenus au préalable entre elle/lui et son responsable d'équipe</li> <li>• Respecter la personnalité d'autrui et collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles, festivaliers, intervenants, etc.</li> </ul>
--	--

**J'approuve cette charte du bénévolat à partir du moment où je remplis le formulaire de demande d'inscription.**

Nous vous attendons donc pour passer ce week-end riche en émotions et en découvertes avec nous.

*L'ensemble de l'équipe du festival vous dit à bientôt et vous remercie d'avance pour votre aide. 🌱*

**Date à retenir :**

- Pour les bénévoles montage/démontage : arrivé le dimanche 30 juillet jusqu'au vendredi 04 août, puis du lundi 07 au jeudi 10 août. Réunion d'informations le dimanche 30 juillet à 18h.
- Pour les bénévoles festival : arrivé le jeudi 03 août (entre 14h et 16h) jusqu'au lundi 07 août matin (possible de partir le dimanche après votre bénévolat). Réunion d'informations le jeudi 03 à 17h.
- Exception pour le pôle "accueil artiste" : arrivé le mercredi 02 jusqu'au lundi 07 août midi Réunion d'informations le jeudi 03 à 17h.